

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 mars 2016

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3583)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 240

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 23**

Après le mot : « session »,

supprimer la fin de l'alinéa 22.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le programme sur l'Homme et la biosphère (« Man and Biosphere »), cité dans l'amendement adopté au Sénat, est un programme scientifique international visant à établir une base scientifique pour améliorer les relations entre l'homme et son environnement au niveau mondial.

Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages en cours de discussion au Parlement, prévoit d'ores et déjà une disposition sur les réserves de biosphère.